

19 DEC. 2017



Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30

Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

*Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration  
4 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève,  
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme  
FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M.  
DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme  
BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

FONTANES  
LHERM  
MONTGESTY  
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel),  
Mme LENEVEU Héléne (procuration à Mme FAUBERT Françoise),

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

CAILLAC  
CATUS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY-VERS

Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, M. TILLOU José, M. VAZ Victor, M. JOUCLAS Guy, Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL Ludovic), M. CANCEIL Philippe, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
M. MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Héléne,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. CICUTO Daniel,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Convention tripartite d'occupation des locaux – Nouvelle fourrière – Combe de Faxilières - Le Montat

A été adopté à l'unanimité

19 DEC. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-12\_12\_17-DE  
Regu le 15/12/2017EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORSSéance du 12 décembre 2017Rapporteur : Daniel JARRYRédacteur : Cathie CAZARD  
Service : Finances**Objet : Convention tripartite d'occupation des locaux – Nouvelle fourrière – Combe de Faxilières - Le Montat**

Mesdames, Messieurs,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Grand Cahors a pris la compétence relative à la construction, aménagement et/ou extension de la fourrière animale.

Le Grand Cahors a donc fait construire une nouvelle fourrière dans la combe de Faxilières sur la commune de Le Montat.

Ce nouvel équipement adapté sera livré au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et pourra donc être mis en location au Syndicat intercommunal de protection animale (SIPA) afin que celui-ci puisse poursuivre ses activités de fourrière animale.

Ce bâtiment sera aussi occupé par une association qui sera chargée de faire adopter les animaux après le délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire.

Le montant de la redevance applicable à l'occupation du site sera de 36 000 € annuels payables trimestriellement. Le Syndicat intercommunal prendra à sa charge la location complète du site et notifiera chaque année à l'association les avantages en nature liés à leur occupation.

Chaque occupant remboursera au Grand Cahors les frais de fluides, calculés au prorata de l'occupation sur le site.

Par ailleurs et afin de fixer un cadre réglementaire à l'occupation susvisée, il est nécessaire de conclure une convention pour déterminer les obligations des parties.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la mise à disposition des locaux de la nouvelle fourrière Combe de Faxilières commune de Le Montat ;
- b- De fixer la redevance annuelle à 36 000 € payable trimestriellement ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à cette délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-12\_12\_12\_17-DE  
Reçu le 15/12/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VASSOUZE-FAURE